



Doc. 14574
28 juin 2018

Les mariages forcés en Europe

Amendement¹ n° 8

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.5.1., après les mots «à ériger en infraction pénale», insérer les mots suivants:

«spécifique, lorsqu'il est commis intentionnellement».

1. 2018 - Troisième partie de session

